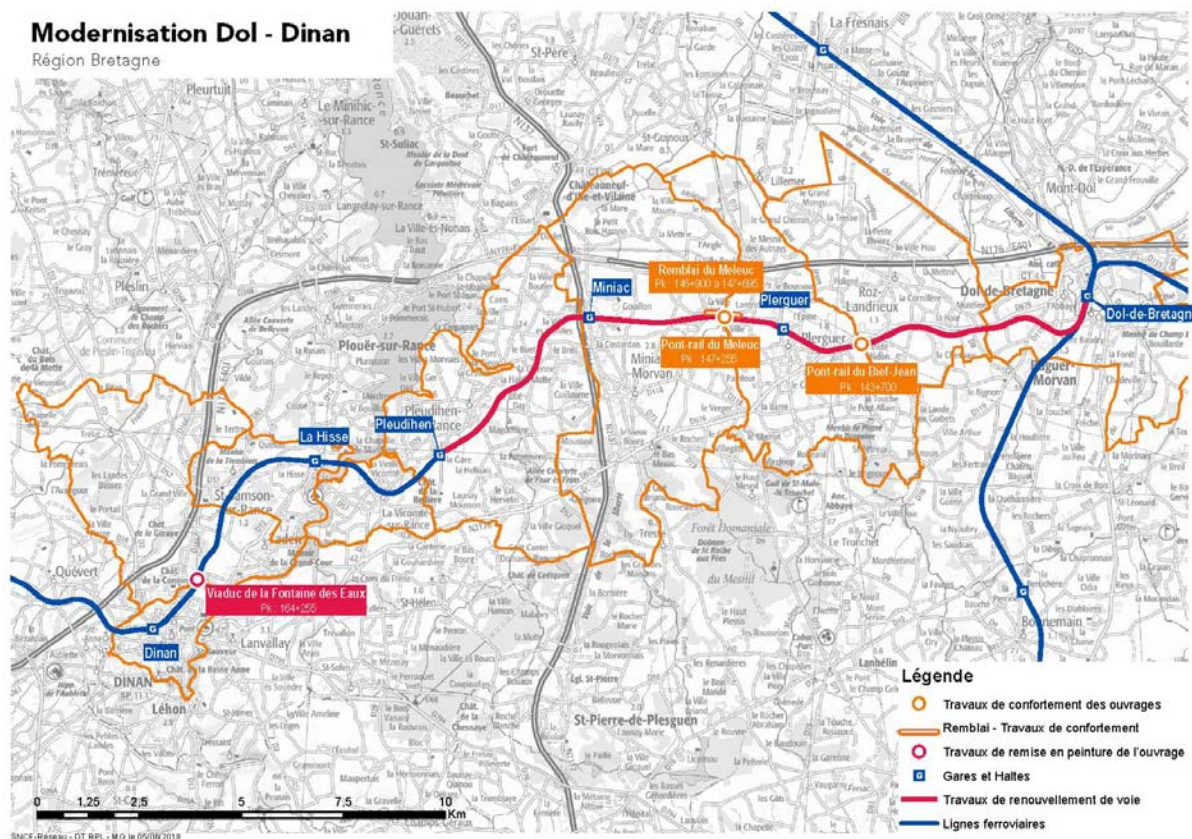


Déclaration d'intention de projet
au titre de l'article L. 121-18 du Code de l'environnement

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DOL-de-BRETAGNE à DINAN



SNCF RESEAU, propriétaire et gestionnaire du réseau ferré national, publie la déclaration d'intention du projet de renouvellement de la ligne de Dol de Bretagne à Dinan, en application des articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'Environnement.

Ce projet représente un montant prévisionnel d'investissement supérieur à 5M€ et a fait l'objet d'un examen au cas par cas au terme duquel l'Autorité Environnementale du CGEDD a demandé le 19 février 2018 une évaluation environnementale au titre de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement.

Dans le cadre de l'évaluation environnementale, une enquête publique régie par le Code de l'environnement sera organisée au 2eme trimestre 2019. Cette phase de consultation du public, sous l'égide d'un commissaire enquêteur – ou d'une commission d'enquête, sera l'occasion pour toute personne concernée par le projet d'exprimer son avis et de faire part de ses observations.

Pour en savoir plus sur

- Les motivations et raisons d'être du projet,
- les communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet,
- les incidences potentielles sur l'environnement et
- les solutions alternatives envisagées,

SNCF Réseau met à disposition les documents suivants :

- Demande d'examen « au cas par cas » transmise à l'Autorité environnementale par SNCF Réseau
- Annexes de la demande d'examen au « cas par cas »
- Avis de l'Autorité environnementale exigeant une évaluation environnementale du projet

Disponibles en téléchargement à l'adresse suivante :

<https://coulisses.sncf-reseau.fr/fr/projets-chantiers-ferroviaires/renouvellement/renouvellement-de-la-ligne-dol-de-bretagne-a-dinan>

La présentation du projet

Le projet de renouvellement de la ligne ferroviaire Dol-Dinan a pour objectif de pérenniser l'infrastructure grâce à des travaux de renouvellement de la voie avec un relèvement de la vitesse de 100 km/h à 120 km/h.

Cet objectif a été défini pour assurer une cohérence entre les tronçons normand et breton de la ligne, sachant que des travaux de renouvellement de voies ont déjà été réalisés entre Pontorson et Avranches en 2014.

Le remplacement du système de signalisation destiné à augmenter le trafic TER de 6 à 10 Allers/Retours quotidiens entre Dol et Dinan présenté dans la demande d'examen au cas par cas a été abandonné.

La consistance des travaux

Le projet prévoit :

- le renouvellement des éléments constitutifs de la voie (traverses, rails et ballast) entre Dol-de-Bretagne et Pleudihen
- des travaux de réfection de plateforme en fonction de son état et sur un linéaire réduit à 2 km maximum sur cette même portion de voie.
- Le renforcement des culées des pont-rails du Meleuc et de Bief-Jean pour permettre une vitesse de circulation à 120 km/h
- le confortement du remblai du Meuleuc afin d'assurer sa stabilité
- la remise en peinture du viaduc de la Fontaine des Eaux.

Enfin, le projet prend en compte les enjeux urbains et environnementaux, comme présentés dans les documents mis à disposition sur la page internet dédiée.